

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2019
Séance du 4 décembre 2019
N°51

Objet : Demandes de subventions pour la rénovation du Centre culturel Simone Signoret dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux et du Contrat départemental de solidarité territoriale

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 53), BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 32), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 15), COMBE Gérard, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 38), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 37), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Chidéric, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONNET Brigitte a donné pouvoir à AILHAUD Régine
BONNET Martine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BONZI Maryse a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 16)
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Patrick
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PAUL Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à FIAERT Claude
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SUZOR Pierre

Etaient excusés :

AUBERT Serge	LEJOSNE Patrick
AUZET Guy	MAGAUD Marie José
BALIQUE François	MUNOZ MALDONADO Julien
BOURJAC Jean Marie,	PELESTOR Michel
BRUN Patricia	REINAUDO Patrick
EYMARD Max	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
GRAVIERE Remy	TONELLI Corinne

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-six du mois de novembre 2019, s'est réuni dans la salle des fêtes à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BERTRAND Philippe

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2019

Application de la loi Elisa sur la

99_DE-004-200067437-20191204-51_04122019

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Le conseil d'agglomération a approuvé, le 27 juin 2018, l'Avant-projet sommaire (APS) relatif au projet de restructuration du plateau des Lauzières concernant plus particulièrement la rénovation du Centre culturel Simone Signoret.

Conformément à cette délibération, une demande de subvention de 645 000 € a été déposée auprès du Conseil régional dans le cadre du CRET 2015-2018. L'Assemblée régionale réunie le 18 octobre 2018 a attribué à notre agglomération l'aide financière sollicitée.

La délibération prévoyait également la recherche d'aides complémentaires afin de réduire l'autofinancement à mobiliser. Ainsi notre conseil a décidé de demander une subvention :

- au titre de la DETR le 12 décembre 2018. Cette demande devrait être traitée par les services préfectoraux pour la DETR 2020 ;
- au titre de la DSIL le 13 février 2019. La Préfecture de Région a attribué le 18 juillet 2019 à Provence Alpes Agglomération les 75 060 € sollicités au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local.

Le conseil d'agglomération vient d'approuver l'avenant n°1 au Contrat départemental de solidarité territoriale qui prévoit une aide du Département pour cette opération à hauteur de 150 000 €.

Le plan de financement du projet global serait donc modifié de la façon suivante :

Dépenses HT en euros €		Recettes HT en euros €	
Postes de dépense	Montant	Financeurs	Montants
Travaux de rénovation du Centre culturel Simone Signoret (ensemble des 17 lots définis dans l'APS)	1 800 000 €	Région PACA CRET (35,83 %)	645 000 €
		DETR 2020 (8,97 %)	161 495 €
		DSIL (4,17 %)	75 060 €
		Conseil départemental (8,33 %)	150 000 €
		Autofinancement PAA (42,70 %)	768 445 €
Total	1 800 000 €	Total	1 800 000 €

Il est à noter que dans l'hypothèse de l'obtention des subventions DETR 2020 et Contrat départemental de solidarité territoriale, l'autofinancement de notre collectivité sur le projet global ne s'élèverait plus qu'à 768 444,38 € soit un peu moins de 43 % du coût global.

Pour mémoire, concernant la DETR, seule une tranche fonctionnelle peut prétendre à un financement et non le projet global. Tenant compte de la nouvelle subvention départementale, le plan de financement de cette tranche est modifié. Il est également proposé d'ajouter les dépenses de signalétique extérieure et d'aménagements extérieurs à cette tranche fonctionnelle :

Dépenses HT en euros €		Recettes HT en euros €	
Postes de dépense	Montant	Financeurs	Montants
Tranche fonctionnelle de travaux sur la rénovation du Centre culturel Simone Signoret (lots : étanchéité, menuiseries extérieures, isolation thermique par l'extérieur, signalétique extérieure et aménagements extérieurs).	509 932,50 €	Région PACA CRET (35,83 % du projet global proratisé sur cette tranche fonctionnelle)	182 708,81 €
		DETR 2020 (31,67 %)	161 495,00 €
		DSIL (4,17 %)	21 264,19 €
		Conseil départemental (8,33 %)	42 477,38 €
		Autofinancement PAA (20,00 %)	101 987,12 €
Total	509 932,50 €	Total	509 932,50 €

Il vous est demandé :

- d'approver ce nouveau plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Madame la Présidente à modifier le dossier de demande de subvention déposé auprès de la DETR ;
- d'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention inscrite au Contrat départemental de solidarité territoriale.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2019

Application logiciel E-liquide.com
99_DE-004-200067407-20191204-51_04122019

